



## Portant inscription sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe au titre de l'année 2024

Le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 13/01/2023,

## ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	BOUVET AURELIE	01/12/2024
2	MERTES NATHALIE	01/12/2024
3	COURONNE CAROLE	01/12/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	10	0
Inscrits	3	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Sorigny, le 12/11/2024 Le Président,

Monsieur É

Le Président, o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.